

Vice-Eersteminister en  
Minister van Werk, Economie en  
Consumenten, belast met  
Buitenlandse Handel,  
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en  
Personen met een handicap



Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et  
des Consommateurs, chargé du  
Commerce Extérieur, de la Lutte  
contre la pauvreté, de l'Egalité des  
chances et des Personnes  
handicapées

COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,  
Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
du Commerce Extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,  
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

Mardi 26 mars 2019

## **Kris Peeters : « Pour 13 millions d'euros de produits contrefaits saisis en 2018 »**

En 2018, plus de 200.000 produits contrefaits ont été saisis à la suite de contrôles. Près de 200 vendeurs et fournisseurs ont été déférés au parquet et plus de 1.000 boutiques en ligne proposant des produits contrefaits ont été mises hors ligne.

Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et des Consommateurs, Kris Peeters : « La Cellule Contrefaçon du SPF Economie réussit de plus en plus à identifier les vendeurs et fournisseurs de produits contrefaits. La contrefaçon est de plus en plus présente en ligne et nous avons veillé à ce que la Cellule dispose d'instruments supplémentaires pour mener également la lutte en ligne. Grâce à une coopération avec le gestionnaire de noms de domaine DNS Belgium, depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, les boutiques en ligne .be frauduleuses peuvent être mises hors ligne dans les 24 heures. Au cours des trois premiers mois de 2019, 779 boutiques en ligne proposant des produits contrefaits ont déjà été bloquées, dont 115 dans le cadre de la nouvelle procédure accélérée. Plus la période où les boutiques en ligne frauduleuses sont en ligne est courte, moins il y a de consommateurs escroqués. »

En 2007, il a été créé, au sein du SPF Economie, une cellule spécifique dont la tâche principale consistait à détecter la contrefaçon. La valeur des produits contrefaits qui ont depuis lors été retirés du marché dépasse les 110 millions d'euros.

En 2018, 205.722 jouets contrefaits d'une valeur totale de 13.242.896 euros ont été saisis. Les jouets (consoles de jeu et jeux vidéo) représentent un quart des biens saisis. Lorsqu'il s'agit de produits contrefaits, les vêtements et accessoires sont également bien représentés.

Kris Peeters : « Quoique les produits contrefaits ressemblent de plus en plus à l'original, ils sont de qualité clairement moindre. Les produits s'usent beaucoup plus vite et peuvent tout simplement être dangereux. Les parfums contrefaits peuvent par exemple contenir des substances qui irritent la peau et les smartphones contrefaits sont susceptibles d'engendrer un court-circuit. En outre, les produits contrefaits nuisent gravement à notre économie. Il s'agit d'une concurrence illégale pour les magasins et les commerçants qui gagnent honnêtement leur vie en vendant des produits de qualité. »

Catégorie	Nombre d'articles	Valeur estimée du produit original
Jouets, jeux ( consoles de jeu incluses) et articles de sport	53 211	477 528
Vêtements et accessoires	37 994	7 241 851
Téléphones mobiles, pièces et accessoires inclus	8 609	310 805
Accessoires personnels	5 519	433 345
Produits de soins corporels	5 007	321 008
Chaussures	3 362	1 080 249
Mobilier	1 707	1 130 930
Electronique et ordinateurs	1 386	79 470
Infractions en ligne	566	36 920
CD, DVD, cassettes et jeux d'ordinateur	63	1 260
Autres	88 298	2 129 530
<b>Total</b>	<b>205 722</b>	<b>13 242 896</b>

En 2018, le SPF Economie a reçu 506 signalements de contrefaçon de citoyens et d'entreprises.

### **Le nombre de biens décroît, leur valeur augmente**

En 2018, le nombre de biens saisis était bien inférieur à celui de 2017. Il s'agissait à l'époque de 432.531 biens. Cet écart est essentiellement dû à la diminution du nombre de jouets saisis. Lorsqu'il est question de jouets, il s'agit souvent d'articles de petite taille (p.ex. jeux de cartes), ce qui fait que cela représente facilement une quantité importante de biens. Là où, en 2017, 80 pour cent des biens saisis étaient des jouets, en 2018, il ne s'agissait plus que d'un quart.

En 2018, la valeur des biens saisis était par contre nettement supérieure à celle de 2017. Cela s'explique par la saisie d'un nombre très important de produits de luxe.

Année	Valeur des biens saisis
2007	860 325
2008	2 669 617
2009	4 429 114
2010	3 783 150
2011	8 537 000
2012	8 508 542
2013	23 756 032
2014	9 465 847
2015	12 271 728
2016	15 963 032
2017	7 776 173
2018	13 242 896
Total	111 263 456

### **Approche**

En 2018, la Cellule a établi 47 procès-verbaux d'avertissement et 203 Pro Justitia qui ont donné lieu à un règlement amiable dans 10 cas.

Alors qu'au cours des premières années d'existence de la Cellule, les contrôles se focalisaient surtout sur les magasins et les événements comme les kermesses, depuis 2010, les contrôles se font également sur internet. Il s'agit alors notamment de boutiques en ligne. En 2018, 1.079 boutiques en ligne proposant des produits contrefaits ont été mises hors ligne. De plus, ce sont également les médias sociaux qui sont contrôlés. De nombreux produits de luxe saisis en 2018 étaient par exemple vendus via les médias sociaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, le SPF Economie dispose d'un moyen plus rapide pour mettre les sites web frauduleux hors ligne. Via un protocole avec le gestionnaire de noms de domaine .be, DNS Belgium, les sites web frauduleux peuvent être mis hors ligne dans les 24 heures. Au cours des trois premiers mois de 2019, 779 boutiques en ligne proposant des produits contrefaits ont déjà été bloquées, dont 115 dans le cadre de la nouvelle procédure accélérée. Les 664 autres sites web ont été bloqués en raison de données d'identification erronées.

### **Reconnaître la contrefaçon**

Il n'est pas seulement interdit de vendre des articles contrefaits, il est également interdit de les acheter. Il est donc très important que les consommateurs soient particulièrement vigilants. Il existe quelques recommandations pour détecter la contrefaçon.

Sur internet:

- 1) Vérifier si vous pouvez identifier le vendeur et quelles sont les possibilités de paiement
- 2) Renseignez-vous au sujet du site web. Est-il digne d'une grande marque?
- 3) Privilégiez les canaux connus et les sites officiels

Dans un magasin:

- 1) Contrôlez la qualité du produit et de l'emballage (présence de défauts, de fautes d'orthographe,...)
- 2) Vérifiez si le produit correspond à l'assortiment du magasin où vous l'achetez
- 3) Méfiez-vous des offres trop belles pour être vraies

Si vous êtes victimes de contrefaçon signalez- le via le point de contact de l'autorité fédérale  
<https://pointdecontact.belgique.be/meldpunt/>

Dans un magasin de contrefaçon



Destruction des produits de contrefaçon saisis

